

CONTRAT DE RESERVATION

Les Joyaux des Ki 'millacs

45328238600011

Mme Legaignoux Cécile

2 quémillac 35480 Guipry

06 88 57 75 25

E-mail : cecile.olivier@orange.fr



- Nom de l'acquéreur
- Adresse :
- Tél. :
- E-mail :
- Certifie réserver un chiot à Mme Legaignoux Cécile 2 quémillac 35480 Guipry
- Nom du chien :
- Race :
- Sexe :
- Couleur :
- Date de naissance :
- Nom du Père :
- Nom de la Mère :
- Destiné à : la compagnie.
- Prix en lettres : – Prix en chiffres :
- Frais de livraison (carburant, autoroute, ect) : // euros
- Somme versée à titre d'arrhes : 300 par virement
- Restant dû avant départ du chiot :
- Modalité de paiement : virement, chèque ou espèce
- Disponibilité :

RIB de l'élevage

Code banque : 15589

Code guichet : 35166

IBAN : FR76 1558 9351 6607 3903 6074 069

BIC : CMBRFR2BARK

MME OLIVIER LEGAIGNOUX CECILE NOELLE MARYVONNE
2 QUEMILLAC, 35480 GUIPRY MESSAC

- **Les arrhes** représentant une petite partie du prix du chiot, **valideront votre réservation et seront encaissables immédiatement**. Il est convenu que cette somme est reçue à titre d'arrhes et que, **si l'acquéreur renonce au contrat** pour quelque raison que ce soit, **il abandonne ses arrhes au vendeur**, conformément à l'article 1590 du Code Civile.
- ***Satisfait ou remboursé ? Peut-on rendre un chiot que l'on a acheté ?** Malgré toute l'attention que met tout éleveur sérieux au choix des personnes à qui il va confier un chiot, il peut arriver que l'acheteur veuille se défaire de l'animal qu'il vient d'acquérir.
 - Cela peut résulter de diverses **causes acceptables** (par exemple : un membre de la famille s'est révélé allergique aux poils de chien, ou il s'est produit un brusque changement dans l'environnement familial (décès). (un justificatif sera demandé)
Le chiot sera alors repris à l'élevage en ayant eu un nouveau certificat de bonne santé établi par le vétérinaire **et le remboursement du chiot sera de 90% du prix initial**.
 - Pour toutes **autres causes de reprise** du chiot à l'élevage (dans un délai de 10 jours suivant la vente), **le prix du remboursement est fixé à 50% du prix initial du chiot avec un nouveau certificat de bonne santé établi par le vétérinaire de l'acheteur**.
- En vue de préserver le bien-être des chiots, **l'élevage se réserve le droit de refuser ou d'annuler une réservation en cours sans aucune justification**, dans ce cas, **les arrhes versées seront alors remboursées**.
- Le chiot devra quitter l'élevage à son **2ème mois** (sauf accord entre l'éleveur et sa nouvelle famille). L'acheteur aura alors un délai de 10 jours pour venir le chercher, à partir du//, (date de départ à convenir).
 - **Ce délai dépassé**, on considère que l'acheteur s'est retiré du contrat, **la vente sera alors annulée**, vos arrhes **ne seront pas remboursées** et le **chiot sera remis à la vente**.
- L'élevage les Joyaux des Ki'millacs certifie qu'au moment de la vente, le chiot est **en bonne santé, vermifugé et vacciné**. Il sera **identifié par puce électronique**.
- Si pour une raison de santé du chiot indépendante de l'éleveur ce dernier **ne pouvait être vendu ou décède avant son départ** de l'élevage, les arrhes seront **intégralement remboursées**, ou **déduites sur une prochaine réservation** dans un délai de 6 à 12 mois. Le reste du règlement **devra être versé le jour du départ du chiot**.
- Nous vous rappelons que **le chiot reste la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégrale de son prix**, conformément à *la loi du 12 Mai 1980*.
Par conséquent, **la carte d'identification**, ainsi que **le contrat de vente** ne seront délivrés **qu'après paiement complet du chiot**.

Les termes et conditions de ce contrat sont acceptés par les deux parties sans qu'aucune contrainte n'ait été exercée. Fait en double exemplaire à GUIPRY le //.....

Lu et approuvé
Le vendeur

Lu et approuvé
L'acquéreur

